

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2023-1717

CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX

Liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux - grade d'ingénieur -

- Année 2023 -

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale notamment les articles 21, 22 et 24 ;

VU le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2016-201 du 26 février 2016, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E

Article 1 : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux - **grade d'ingénieur** - est arrêtée comme suit :

- **NICOULAUD Eric**

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de transmettre l'ampliation du présent arrêté à M. le Préfet de la Creuse et à M. le Président du Centre de Gestion de la Creuse.

FAIT A GUERET, le 26 juin 2023
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONET



Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2023-1718

CADRE D'EMPLOIS DES CONSEILLERS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS

**Liste d'aptitude
pour l'accès au cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs
- grade de conseiller socio-éducatif -**

- Année 2023 -

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale notamment les articles 21, 22 et 24 ;

VU le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E

Article 1 : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne pour l'accès au cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs - **grade de conseiller socio-éducatif** - est arrêtée comme suit :

- TEIM Isabelle

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de transmettre l'application du présent arrêté à M. le Préfet de la Creuse et à M. le Président du Centre de Gestion de la Creuse.

FAIT A GUERET, le 26 juin 2023

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONET



Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2023-1719

CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHÉS TERRITORIAUX

Liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des attachés territoriaux - grade d'attaché -

- Année 2023 -

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale notamment les articles 21, 22 et 24 ;

VU le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E

Article 1 : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne pour l'accès au cadre d'emplois des attachés territoriaux - **grade d'attaché** - est arrêtée comme suit :

- **BARTHELEMY Nathalie**

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de transmettre ampliation du présent arrêté à M. le Préfet de la Creuse et à M. le Président du Centre de Gestion de la Creuse.

FAIT A GUERET, le 26 juin 2023

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONET



Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2023-1720

**CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET
DES BIBLIOTHEQUES**

**Liste d'aptitude
pour l'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et
des bibliothèques
- grade d'assistant de conservation -**

- Année 2023 -

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale notamment les articles 21, 22 et 24 ;

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E

Article 1 : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne pour l'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques - **grade d'assistant de conservation** - est arrêtée comme suit :

- BRUNET Stéphanie

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de transmettre ampliation du présent arrêté à M. le Préfet de la Creuse et à M. le Président du Centre de Gestion de la Creuse.

FAIT A GUERET, le 26 juin 2023
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONET



Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2023-1721

CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX

Liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux - grade de rédacteur - (après examen professionnel)

- Année 2023 -

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale notamment les articles 21, 22 et 24 ;

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne, après examen professionnel, pour l'accès au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux - **grade de rédacteur** - est arrêtée comme suit :

- **HOUARI-DALLOT Françoise**

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de transmettre ampliation du présent arrêté à M. le Préfet de la Creuse et à M. le Président du Centre de Gestion de la Creuse.

FAIT A GUERET, le 26 juin 2023
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONET



Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2023-1722

CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX

Liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des techniciens territoriaux - grade de technicien -

- Année 2023 -

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale notamment les articles 21, 22 et 24 ;

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E

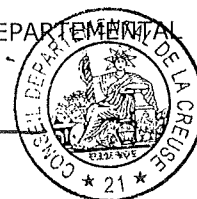
Article 1 : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne pour l'accès au cadre d'emplois des techniciens territoriaux - **grade de technicien** - est arrêtée comme suit :

- **GARGUEL Didier**

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de transmettre l'ampliation du présent arrêté à M. le Préfet de la Creuse et à M. le Président du Centre de Gestion de la Creuse.

FAIT A GUERET, le 26 juin 2023
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONET



Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2023-1723

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX

**Liste d'aptitude
pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux
- grade d'agent de maîtrise -
(au titre de l'ancienneté)**

- Année 2023 -

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale notamment les articles 21, 22 et 24 ;

VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

A R R E T E

Article 1 : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux - **grade d'agent de maîtrise** - est arrêtée comme suit :

- **BARRABAND Jean-Paul**
- **CHRISTY Cédric**
- **DUMONT Christophe**
- **DURAND Julien**
- **LHOPITEAU Valérie**
- **VIALATOU Lydie**

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de transmettre l'application du présent arrêté à M. le Préfet de la Creuse et à M. le Président du Centre de Gestion de la Creuse.

FAIT A GUERET, le 26 Juin 2023
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONET

Direction des Ressources Humaines
Service Gestion Administrative
AR 2023-1724

**CADRE D'EMPLOIS
DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX**

**Liste d'aptitude
pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux
- grade d'agent de maîtrise -
(après examen professionnel)**

- Année 2023 -

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU les articles L522-1 à L522-5 et L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale notamment les articles 21, 22 et 24 ;

VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux et l'ensemble des dispositions statutaires applicables à ce cadre d'emplois ;

VU l'arrêté n°2021-215 en date du 16 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

AR R E T E

Article 1 : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne, après examen professionnel, pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux – **grade d'agent de maîtrise** – est arrêtée comme suit :

- MESAGLIO Erwan

Article 2 : M. le Directeur Général des Services du département est chargé de transmettre l'ampliation du présent arrêté à M. le Préfet de la Creuse et à M. le Président du Centre de Gestion de la Creuse.

FAIT A GUERET, le 26 juin 2023
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Valérie SIMONET